



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

Vingt-sixième session

Luanda (Angola), 3 – 7 mai 2010

LE RÔLE DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO DANS LE CADRE DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE RÉFORMÉ

Table des matières

	Paragraphes
I. RAISON D'ÊTRE ET OBJECTIF DU DOCUMENT	1 - 2
II. RAISONS DE LA RÉFORME DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE	3 - 4
III. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉFORME	5 - 15
3.1. Ouverture	7 - 9
3.2. Activités intersessions	10 - 11
3.3. Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition	12 - 13
3.4. Secrétariat	14 - 15
IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DU CSA	16 - 21
V. RÔLE DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO	22 - 26
VI. VOIE À SUIVRE	27 - 29

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. RAISON D'ÊTRE ET OBJECTIF DU DOCUMENT

1. En 2009, des mesures ont été convenues, et largement soutenues, pour améliorer l'efficacité du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en tant qu'organe de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le nouveau CSA offre à un éventail élargi de parties prenantes nationales et régionales, l'occasion de jouer un plus grand rôle dans la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire. De par leur importance au sein des régions et compte tenu du renforcement de leur rôle de gouvernance, prévu dans le Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO, il est opportun que les Conférences régionales de la FAO étudient comment elles pourraient apporter une contribution plus efficace à la sécurité alimentaire nationale, régionale et mondiale et à sa gouvernance, et qu'elles identifient des domaines d'action prioritaires, dans le cadre du CSA réformé.
2. Le présent document a pour objectif d'aider les participants à relever cet enjeu important, qui a été inscrit parmi les points à l'ordre du jour provisoire de toutes les Conférences régionales. On trouvera ici un bref aperçu des principales caractéristiques du CSA réformé et du rôle que les Conférences régionales de la FAO pourraient jouer afin que les pays de la région puissent en tirer le meilleur profit.

II. RAISONS DE LA RÉFORME DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

3. Face à l'aggravation rapide de la faim, et à la faiblesse des synergies et de la coordination dans la gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale, les États Membres du CSA sont convenus d'engager une profonde réforme du Comité visant à le renforcer considérablement afin qu'il soit en mesure de jouer pleinement son rôle crucial et notamment de coordonner les compétences et les interventions dans la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
4. Des réformes de grande envergure du CSA ont été convenues à l'unanimité par les membres du Comité en octobre 2009, puis approuvées par la Conférence de la FAO en novembre 2009. Ce même mois, à l'occasion du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, elles ont aussi été appuyées par les chefs d'État et de gouvernement qui se sont engagés à « mettre en œuvre intégralement la réforme du CSA », au titre de l'un des quatre objectifs stratégiques du Sommet.

III. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉFORME¹

5. Le CSA est et demeure un comité intergouvernemental au sein de la FAO. En tant qu'élément central du Partenariat mondial en évolution pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, le CSA réformé constituera la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble, de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays, pour éliminer la faim et garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'humanité tout entière. Le Comité luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les « Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ».

¹ Une présentation détaillée de la réforme est faite dans le document CFS:2009/2 Rev.2 (disponible à l'adresse <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k6023e4.pdf>).

6. L'exercice des nouveaux rôles du CSA sera assuré en deux temps. La première phase comprendra la coordination à l'échelle mondiale, la convergence des politiques, et l'appui et les avis donnés aux pays et aux régions. Pendant la deuxième phase, le Comité assumera progressivement d'autres fonctions, notamment la coordination aux niveaux national et régional, la promotion de la reddition de comptes et de la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux, et l'élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

3.1. Ouverture

7. Le nouveau CSA sera composé de membres, de participants et d'observateurs, et un équilibre sera recherché entre l'ouverture et l'efficacité. Sa composition garantira que les points de vue de l'ensemble des parties prenantes concernées – notamment des plus touchées par l'insécurité alimentaire – soient entendus.

8. Le Comité est ouvert à la participation de tous les États Membres de la FAO, du PAM et du FIDA, et des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la FAO. Il est ouvert à des participants appartenant aux catégories d'organisations et d'instances suivantes: i) institutions et organes du système des Nations Unies ayant un mandat précis dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ii) organisations de la société civile et organisations non gouvernementales, ainsi que leurs réseaux, dont les activités concernent de près la sécurité alimentaire et la nutrition, iii) systèmes internationaux de recherche agricole, iv) institutions financières internationales et régionales, et v) représentants d'associations du secteur privé et de fondations philanthropiques. Le CSA, ou son Bureau, peut inviter d'autres organisations intéressées, dont les activités sont pertinentes pour ses travaux, à participer, en qualité d'observateur, à des sessions entières ou à l'examen de tel ou tel point de l'ordre du jour.

9. Même si les gouvernements sont les seuls membres votants, tous les participants aux travaux du Comité ont le droit d'intervenir en séance plénière et lors des débats en petits groupes pour contribuer à la préparation des documents de réunion et des ordres du jour, de soumettre et présenter des documents et des propositions formelles, et d'interagir avec le Bureau pendant les périodes intersessions.

3.2. Activités intersessions

10. Les travaux du CSA consistent non seulement en une réunion mondiale annuelle, mais aussi en une série d'activités intersessions à divers niveaux, y compris à l'échelon régional. La coordination entre les divers acteurs et niveaux entre les sessions plénières sera assurée par le Bureau du Comité, qui est composé d'un Président et de douze membres provenant des différentes régions, et représente l'ensemble des membres du CSA pendant ces périodes.

11. Le Bureau établira un Groupe consultatif composé de représentants de la FAO, du PAM, du FIDA et d'autres participants non membres du CSA. Ce groupe a pour fonction d'appuyer le Bureau dans l'accomplissement des différentes tâches qui lui ont été confiées par le CSA, réuni en session plénière.

3.3. Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

12. Dans le cadre des efforts de dynamisation du CSA, les membres ont demandé que l'on ait régulièrement recours à des compétences structurées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, pour mieux informer les participants aux sessions du Comité et afin d'aider les membres et d'autres parties prenantes à élaborer des stratégies et des programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire. Un Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition est constitué à cet effet.

13. Le Groupe d'experts de haut niveau devra: i) évaluer et analyser l'état actuel de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et ses causes profondes; ii) fournir une analyse scientifique et fondée sur les connaissances, et émettre des avis sur certaines questions d'orientation politique, en

mettant à profit les recherches, données et études techniques de qualité déjà disponibles; et iii) identifier les nouveaux enjeux et aider les membres à établir l'ordre de priorité des actions futures et des domaines clés devant mobiliser l'attention. Le Groupe d'experts de haut niveau sera composé d'un Comité directeur et d'équipes de projet spéciales.

3.4. Secrétariat

14. Un petit Secrétariat permanent du CSA sera mis en place dans les locaux de la FAO, à Rome. Au cours de l'exercice 2010-2011, il sera dirigé par un Secrétaire, émanant de la FAO, et comptera des fonctionnaires détachés des autres institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome (le PAM et le FIDA). Le Secrétariat sera chargé d'aider le Comité réuni en session plénière, le Bureau, le Groupe consultatif et le Groupe d'experts de haut niveau, dans leurs travaux.

15. D'autres dispositions concernant le Secrétaire, notamment une éventuelle rotation entre les trois institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome, et l'inclusion au sein du Secrétariat d'autres instances des Nations Unies directement concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition, devraient faire l'objet d'une décision du CSA réuni en session plénière en 2011.

IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DU CSA

16. Jusqu'à présent, le Bureau du CSA a centré ses efforts sur la mise en place des structures et des procédures convenues dans le cadre du plan de réforme.

17. Le mandat et la structure du Groupe consultatif ont été approuvés par le Bureau. Celui-ci sera composé de treize membres appartenant aux cinq catégories dont la participation au cours du présent exercice biennal a été approuvée, à savoir:

- i) Organisations et organes des Nations Unies (5): FIDA, PAM, FAO, Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation;
- ii) OSC/ONG (4): Représentants des organisations participantes qui seront proposés par les ONG/OSC à titre intérimaire dans l'attente de l'établissement d'un mécanisme mondial;
- iii) Organismes internationaux de recherche agricole (1): Bioversity;
- iv) Institutions financières et commerciales internationales (1): Banque mondiale;
- v) Associations du secteur privé et fondations philanthropiques (2): International Agri-food Network; Bill and Melinda Gates Foundation.

18. Les règles et procédures du Groupe d'experts de haut niveau ont été approuvées.

19. Conformément au document relatif à la réforme du CSA, les OSC préparent en toute autonomie une proposition en vue de l'établissement d'un mécanisme mondial visant à faciliter leur engagement à l'égard du Comité, à tous les niveaux. Ce mécanisme mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition permettra de faciliter la consultation des OSC et leur participation aux travaux du CSA, y compris au niveau régional.

20. L'examen des points susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour du CSA et de la structure envisagée pour la trente-sixième session, qui se tiendra du 11 au 14 octobre 2010, a démarré.

21. Le CSA dispose d'un nouveau site web amélioré, accessible à partir de la page d'accueil de la FAO, tandis que des liens vers la page du Comité figurent maintenant sur les sites web du FIDA et du PAM.

V. RÔLE DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO

22. Comme indiqué dans le document relatif à la réforme du CSA (paragraphe 23):
- « Il est essentiel que le travail du CSA soit fondé sur la réalité du terrain. Il sera fondamental que le CSA, par l'intermédiaire de son Bureau et de son Groupe consultatif, favorise et entretienne des liens avec différents acteurs aux échelles régionale, sous-régionale et locale, afin d'assurer un échange d'informations permanent et réciproque entre ces parties prenantes dans l'intervalle entre les sessions, en veillant à ce que la Plénière soit au fait, lors de ses sessions annuelles, des derniers événements sur le terrain et que, en retour, les résultats des délibérations de la Plénière soient largement diffusés aux niveaux régional, sous-régional et national, ainsi que mondial. Les liens existants devraient être renforcés, par exemple par l'intermédiaire des conférences régionales de la FAO et d'autres organes régionaux et sous-régionaux s'occupant de questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition. »
23. Ce même document indique, aux paragraphes 24 à 28, les moyens par lesquels les États Membres peuvent améliorer la sécurité alimentaire aux niveaux national et local, en établissant ou en renforçant, s'ils le souhaitent, des mécanismes nationaux multidisciplinaires ouverts à toutes les parties prenantes s'occupant de ces questions (voir Annexe 1). Ces indications sont également applicables à l'échelon régional. Parallèlement, des mesures visant à renforcer l'efficacité des organes régionaux permettraient au CSA réformé de jouer son rôle en facilitant une approche cohésive de la sécurité alimentaire à tous les niveaux.
24. Bien que ces indications s'appliquent à tous les organes régionaux, le présent document se concentre sur la façon dont les Conférences régionales de la FAO pourraient apporter une contribution plus efficace à la sécurité alimentaire nationale, régionale et mondiale, et à sa gouvernance dans le cadre du CSA réformé.
25. Initialement, les Conférences régionales peuvent envisager de prendre certaines des mesures suivantes:
- faire le point des initiatives nationales et régionales visant à améliorer la sécurité alimentaire, pour en encourager la convergence et éviter la duplication des efforts;
 - améliorer la mise en commun des informations sur les politiques et les programmes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition mis en œuvre par les parties prenantes nationales et régionales, à soumettre à un examen périodique dans le cadre d'un document préparé à l'intention des Conférences régionales;
 - informer le CSA réuni en session plénière, tant des succès obtenus dans la réduction de la faim et de la malnutrition dans leurs régions respectives, que des enjeux et des exigences dans ce domaine.
26. Pour une mise en œuvre plus efficace de ces fonctions, les Conférences régionales souhaiteront peut-être envisager:
- de consacrer une partie importante de leur ordre du jour à l'examen des questions relevant du CSA;
 - d'inviter, comme pour la session plénière du CSA, des membres non votants compétents à participer aux débats des Conférences régionales et à contribuer à leurs travaux lorsqu'ils ont trait à des questions relevant du CSA. Des participants et des observateurs peuvent représenter les organisations intergouvernementales régionales, les organisations de la société civile et leurs réseaux, et les institutions régionales de développement concernés (par exemple, les équipes nationales des Nations Unies, les Coordonnateurs résidents des Nations Unies, les Alliances nationales contre la faim, les groupes thématiques nationaux et régionaux sur la sécurité alimentaire, les réseaux de la société civile, les organisations d'agriculteurs et les associations du secteur privé). En invitant des parties prenantes non votantes à participer aux

Conférences régionales, la priorité peut être donnée aux structures existantes, notamment à celles qui sont présentes sur le terrain;

- d'étudier comment elles pourraient tirer parti du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
- d'organiser des événements parallèles et des tables rondes pour l'examen de certaines questions de sécurité alimentaire.

VI. VOIE À SUIVRE

27. Les Conférences régionales se réunissent tous les deux ans, les années pendant lesquelles la Conférence ne siège pas, tandis que le CSA a un cycle annuel. Par ailleurs, le Comité est désormais un processus en cours prévoyant un échange d'informations réciproque entre les divers niveaux, national, régional et international, dans le cadre de la session plénière du CSA, de son Bureau et du Groupe consultatif.

28. Les Conférences régionales souhaiteront donc peut-être établir un « point de coordination » ou un « groupe de pilotage ad hoc », pour assurer une participation continue et faciliter une interaction régulière entre les Conférences régionales biennales et les différents organes du CSA. Dans ce cas, les Conférences régionales pourront, si elles le souhaitent, définir le mandat et la composition d'un tel mécanisme multilatéral, ainsi que la structure et la fréquence de ses réunions. Il conviendra également d'examiner comment et avec quels organes un tel mécanisme pourrait interagir aux niveaux régional et international.

29. Les Conférences régionales souhaiteront peut-être examiner leurs fonctions, mécanismes et procédures à mesure que le CSA assumera de nouvelles fonctions.

ANNEXE 1
EXTRAIT DU DOCUMENT « RÉFORME DU COMITÉ DE LA
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE – VERSION FINALE »
(CFS:2009/2 REV.2)

Section IV

C. LIENS ENTRE LE CSA ET LES NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

23. Il est essentiel que le travail du CSA soit fondé sur la réalité du terrain. Il sera fondamental que le CSA, par l'intermédiaire de son Bureau et de son Groupe consultatif, favorise et entretienne des liens avec différents acteurs aux échelles régionale, sous-régionale et locale, afin d'assurer un échange d'informations permanent et réciproque entre ces parties prenantes dans l'intervalle entre les sessions, en veillant à ce que la Plénière soit au fait, lors de ses sessions annuelles, des derniers événements sur le terrain et que, en retour, les résultats des délibérations de la Plénière soient largement diffusés aux niveaux régional, sous-régional et national, ainsi que mondial. Les liens existants devraient être renforcés, par exemple par l'intermédiaire de conférences régionales de la FAO et d'autres organes régionaux et sous-régionaux s'occupant de questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

24. Les États membres du CSA sont encouragés, s'ils le souhaitent, à constituer ou à renforcer des mécanismes nationaux multidisciplinaires (par exemple réseaux en faveur de la sécurité alimentaire, alliances nationales contre la faim et CSA nationaux) auxquels puissent participer toutes les parties prenantes essentielles qui œuvrent à faire progresser la sécurité alimentaire aux niveaux national et local. Grâce au renouvellement de la mobilisation et de la coordination des principales parties prenantes, ces mécanismes permettront une identification et une mise en œuvre plus efficaces des politiques et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

25. Les structures déjà en place devraient être utilisées afin que les programmes soient mieux intégrés les uns aux autres et en phase avec les priorités nationales et locales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Pour ce faire, on mettrait à profit la présence sur le terrain de parties prenantes concernées par le CSA. Les partenaires clés comprendront des équipes nationales des Nations Unies, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'Alliance internationale contre la faim et ses alliances nationales, les groupes thématiques nationaux et régionaux sur la sécurité alimentaire et un grand nombre de réseaux de la société civile et d'associations du secteur privé opérant aux niveaux régional et national.

26. Ces mécanismes pourraient contribuer à l'élaboration de plans nationaux contre la faim et aider au suivi et à l'évaluation d'actions et de résultats convenus visant à lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire. Ils pourraient également être utiles pour informer les organes régionaux et la Plénière du CSA au sujet des bons résultats obtenus ainsi que des défis et besoins restants afin de solliciter des orientations et une assistance à cet égard.

27. L'établissement de liens au niveau national est probablement plus difficile dans les pays ayant une faible capacité ou dans ceux qui sont dépourvus d'organisation centrale pour s'occuper de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans une optique multisectorielle. Néanmoins, c'est précisément dans ces cas que la Plénière du CSA, devrait veiller à ce que les instances nationales soient consultées et qu'elles puissent participer. Les modalités de la promotion de ces liens restent à trouver.

28. Les Conférences régionales de la FAO et les réunions régionales du PAM, du FIDA et d'autres organisations concernées sont encouragées à consacrer une partie des travaux figurant à leur ordre du jour à la diffusion des conclusions et recommandations du CSA et à l'apport d'éléments au CSA. Ces organes régionaux devraient, en coordination avec le Bureau du CSA et le groupe consultatif, s'ouvrir à la participation des représentants régionaux des participants et observateurs assistant aux travaux du CSA, et notamment à une participation active des organisations intergouvernementales régionales, des organisations et réseaux pertinents de la société civile et des institutions régionales d'aide au développement. Par ailleurs, la possibilité que le CSA établisse et entretienne des contacts avec d'autres organisations régionales telles que le NEPAD/PDDAA, le MERCOSUR, l'Organisation arabe pour le développement agricole, la Communauté des États indépendants et d'autres, dont les réseaux régionaux d'OSC, ne devrait pas être écartée.